

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2646

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Création d'un réseau pluridisciplinaire d'experts (marketing, créativité/innovation, numérique/digitale, sciences humaines et sociales) pour accompagner les démarches en marketing public de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galiano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2646**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Création d'un réseau pluridisciplinaire d'experts (marketing, créativité/innovation, numérique/digitale, sciences humaines et sociales) pour accompagner les démarches en marketing public de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer les marchés de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le marché de création d'un réseau pluridisciplinaire d'experts (en marketing, créativité/innovation, numérique/digitale, sciences humaines et sociales) pour accompagner les démarches marketing de la Communauté urbaine de Lyon.

La direction de la prospective et du dialogue public a créé, en août 2010, le pôle marketing public. Ce pôle est chargé de développer et de proposer des méthodes et outils adaptés au service public pour accompagner les directions de la Communauté urbaine dans leurs démarches de compréhension des attentes des usagers et des habitants afin de mieux adapter ou de revoir leur offre de service.

Les changements de comportement et la diversité tant des attentes que des modes de vie ont des répercussions sur les politiques publiques de la Communauté urbaine liées à la mobilité, aux déplacements, à la propreté, à la gestion des déchets, à l'assainissement, à la consommation d'eau potable, aux pratiques sur l'espace public, etc. De plus, les enjeux de développement durable et les nouvelles formes de relations permises par les outils numériques (par exemple : l'accès aux informations liées aux déplacements) rendent nécessaires une anticipation des demandes plus fine et une meilleure adaptation des réponses. A côté de prestations d'études, il s'agit également de proposer aux directions opérationnelles des approches différentes et innovantes pour les aider à prendre en compte cette complexité.

Pour répondre de façon précise et réactive aux demandes de ces directions, la direction de la prospective et du dialogue public a besoin de s'adjoindre les services d'un ensemble pluridisciplinaire de professionnels, complémentaires dans leur expertise et mobilisables par le pôle marketing public.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : Conception et réalisation d'études de marketing public. Il s'agit de réaliser des études pour aider les services de la Communauté urbaine à identifier les problématiques dues aux évolutions de la société pour mettre ensuite en œuvre des propositions pertinentes (ex. : étude sur les attentes des habitants de la Communauté urbaine sur leur cadre de vie),

- lot n° 2 : Prestations de créativité et de conseil en innovation de services. Ces prestations ont pour objet d'accompagner les services de la Communauté urbaine dans leur réflexion créative et leur travail d'innovation (ex. : formalisation de référentiel stratégique, recherche d'un nom pour un service nouveau ou identification d'une offre de service innovante),

- lot n° 3 : Prestations spécialisées dans le numérique et la communication digitale. Il s'agit de créer des supports numériques (ex. : projection 3D), des applications interactives (via smartphones ou réseaux sociaux) ou des approches de type "design relationnel" (ex. : modélisation d'expériences d'usagers) pour permettre à la Communauté urbaine de présenter des offres de services et des approches nouvelles,

- lot n° 4 : Prestations de psychologie sociale. Ces prestations ont pour objet d'identifier et de mettre en œuvre des méthodes (ex. : communication engageante) et techniques favorisant l'appropriation de nouveaux services par les bénéficiaires (ex. : évolution du comportement des usagers dans leurs déplacements quotidiens),

- lot n° 5 : Réalisation d'études de potentiel et assistance dans la mise en œuvre et l'évaluation d'expérimentations (liées à l'évolution des modes de vie : mobilité, travail, logement, etc.). Ces études ont pour objet d'étudier la faisabilité technique, juridique, économique et financière d'un projet donné et d'en évaluer le rapport coûts/avantages pour éventuellement le généraliser (ex. : évaluation quantitative et qualitative d'expérimentations menées).

La procédure concernant les lots n° 3, 4 et 5 a été déclarée sans suite pour insuffisance de concurrence, chacun des trois lots ayant reçu une candidature unique de faible valeur technique.

Le lot n° 1 et le lot n° 2 feront l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de deux ans reconductible de façon expresse 1 fois deux années.

Chacun de ces deux lots ferait l'objet d'un marché sans montant minimum ni maximum.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 28 octobre 2011, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises et/ou du groupement d'entreprises d'une durée ferme de deux ans reconductible 1 fois deux années :

- pour le lot n° 1 : Conception et réalisation d'études de marketing public ; SARL Nova 7, pour un montant, sans minimum ni maximum,

- pour le lot n° 2 : Prestations de créativité et de conseil en innovation de services ; le groupement d'entreprises SARL Media Mundi (mandataire) et [pop-Up] Urbain (co-traitant), auto-entreprise, pour un montant sans minimum ni maximum.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

A l'issue du paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Chacun de ces deux lots ferait l'objet, etc.", il convient de rajouter le paragraphe suivant :

"Toutefois, l'estimation financière sur 4 ans est la suivante :

- lot n° 1 : 520 000 € HT,
- lot n° 2 : 120 000 € HT" ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise et le groupement d'entreprises suivant :

- lot n° 1 : Conception et réalisation d'études de marketing public ; SARL Nova 7, pour un montant sans minimum ni maximum,

- lot n° 2 : Prestations de créativité et de conseil en innovation de services ; le groupement d'entreprises SARL Média Mundi et Pop-Up Urbain, pour un montant sans minimum ni maximum.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013, 2014 et 2015 - compte 622 800 - fonction 0020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.